

primé cette année. Il dit aussi que les députés de la gauche sont traités avec justice ; comparons donc certains comtés. On accorde un crédit de \$10,000 pour un quai à Ristigouche, et si l'honorable député de Northumberland était ici, il démontrerait que cela n'est pas nécessaire. Le comté de Gloucester reçoit une somme de \$20,000 pour un brise-lames. Le grand comté de Northumberland, avec la rivière Miramichi, n'a rien et la demande du député de comté (M. Mitchell) pour un petit quai à Néguaac a été dédaignée et repoussée.

Puis, dans le propre comté de l'honorable député de Kent (M. Landry), nous voyons qu'un quai à un endroit où il ne va que de petits bateaux a coûté de \$1,800 à \$2,000. Ce quai est construit tout près du pont et je maintiens que ce n'est pas un ouvrage public nécessaire. Il est du devoir du gouvernement de démontrer à la chambre que cette entreprise était de nécessité publique et justifiait l'emploi des deniers publics.

M. WILSON (Elgin) : L'honorable député de Charlotte (M. Gillmor) a demandé à l'honorable député de Kent (M. Landry) pourquoi il a recommandé cette dépense au gouvernement, et je crois que ce dernier devrait nous donner ses raisons. Si le gouvernement ne possède pas les renseignements nécessaires, lui doit les avoir. Nous serons satisfaits s'il démontre que cet argent est destiné à un travail utile, mais nous ne voulons pas qu'un quai soit construit pour l'avantage d'un particulier ou d'une compagnie privée. Je ne crois pas non plus qu'il soit juste de la part de l'honorable député de dire que la ville de Saint-Jean reçoit autant que son comté du trésor public. Mon honorable ami (M. Weldon) n'est pas le seul représentant de la ville de Saint-Jean dans cette chambre. Il est vrai que pendant la première et la deuxième sessions, la ville et le district de Saint-Jean n'ont pas reçu autant de faveurs du gouvernement qu'à présent, mais il y a deux représentants de cette division électorale, et c'est peut-être dû à ce que l'autre député appuie la politique du gouvernement, que ce dernier lui accorde autant de patronage. Il n'est pas juste de la part de l'honorable député de Kent de dire, parce que certaines dépenses publiques ont été faites à Saint-Jean et dans les environs, que cela est dû à mon honorable ami (M. Weldon). Il y a pour cela d'autres raisons que l'honorable député connaît aussi bien que moi.

Réparations générales—havres et rivières.
Manitoba..... \$3,000

M. WATSON : Je désire savoir du ministre où il entend dépenser cet argent.

Sir HECTOR LANGEVIN : Il n'y a aucun endroit spécialement désigné. Ce crédit est destiné à pourvoir aux réparations dans les différents ports de la province et aux améliorations des quais pour lesquels il n'y a pas de crédit spécial. Il doit aussi servir à payer les salaires des employés chargés de faire rapport sur les différents travaux qui sont en voie d'exécution dans la province.

M. WATSON : Le gouvernement a-t-il l'intention de faire faire l'inspection des rapides Sainte-Anne, dans la rivière Rouge ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Cette question n'est pas encore décidée. Il y a eu une inspection faite à cet endroit il y a deux ou trois ans, mais les travaux qu'il aurait fallu faire étaient si considérables, que le gouvernement n'a pas jugé à propos de M. WELDON (Saint-Jean).

les entreprendre. La question est de nouveau à l'étude, conformément au vœu de plusieurs députations dont quelques-unes étaient accompagnées de mon honorable ami (M. Scarth), mais je ne sais pas encore ce que le gouvernement fera. Nous pourrions peut-être faire enlever certains rochers. Certaines personnes, d'un autre côté, disent que cela nuirait à la navigation ailleurs. Dans tous les cas, la question sera étudiée, mais je ne suis pas en état de dire quelle sera la décision du gouvernement.

M. WATSON : C'est une question dont l'honorable ministre devrait s'occuper immédiatement. Elle est en suspens depuis dix ans, et depuis six ou sept ans, on fait des promesses aux députations, mais on ne fait rien autre chose. Il est de la plus grande importance, non seulement pour Winnipeg, mais pour toute la population des bords de la rivière Rouge, au sud de Winnipeg, que ces travaux soient exécutés.

La rivière Rouge est navigable pour des navires tirant cinq pieds d'eau, sur une longueur de 260 milles au delà de la frontière internationale. Elle est navigable pour les bateaux de rivière depuis Winnipeg jusqu'à la frontière, et pour les bateaux des lacs, jusqu'au pied de ces rapides. Ces rapides occupent une étendue d'environ 10 milles et la chute n'est que de 15 pieds ou environ 1½ pied par mille ; mais ils sont parsemés de rochers qui rendent la navigation dangereuse. Il a été fait une évaluation très soignée qui démontre que, pour une somme de \$300,000, on pourrait rendre ces rapides navigables pour les bateaux tirant cinq pieds. Si cela est exact, je crois que le gouvernement serait justifiable de faire cette dépense. Il se fait là un trafic considérable de poisson, de pierre et de bois, venant du lac Winnipeg et, de plus, cette rivière met une grande partie du district de la Saskatchewan en communication avec Winnipeg. Il y a là environ mille milles d'eau navigable, à l'exception de ces rapides, et si cet obstacle disparaissait, ce serait un immense avantage pour Winnipeg et tout le pays environnant. On calcule qu'un demi-million de piastres de bois arriverait par cette route, et si ce bois était distribué aux différentes villes situées sur le parcours comme combustible, cela épargnerait \$200,000 par année aux consommateurs. Il s'expédie tous les ans de 10 à 12 millions de pieds de bois sur lesquels on économiserait de \$3 à \$4 par mille pieds, si on pouvait le livrer par eau à Winnipeg et aux autres villes où il y a des chemins de fer pour établir une concurrence.

Cette question a été plusieurs fois soumise à l'attention du ministre. Il y a environ six ans, une nombreuse députation est venue le trouver et s'en est retournée, d'après l'accueil qu'elle avait reçu, convaincue que ces travaux allaient être exécutés à bref délai ; mais rien n'a encore été fait. La population du Manitoba, comme celle des autres provinces, commence à douter de la sincérité du ministre des travaux public qui reçoit toujours les députations d'une manière très courtoise, et les laisse sans l'impression que leurs demandes seront accordées.

J'ai cru moi-même, il y a quelques années, que le ministre était disposé à faire faire ces travaux, mais aujourd'hui, après avoir accompagné toutes ces députations et avoir entendu toutes ces belles promesses, j'ai des doutes. Il est de l'intérêt, non-seulement du Manitoba, mais de tout le Canada, que ces travaux soient exécutés. Une grande